



Déclaration liminaire du Sgen-CFDT Paris au CSA du 11 /06/2024

Monsieur le Recteur, Madame la Directrice d'Académie, Madame la Secrétaire Générale, chers collègues,

Pour commencer cette déclaration, nous commencerons par revenir sur la surprenante séquence gouvernementale concernant l'attribution d'HSE et d'IMP pour la fin d'année scolaire 2023-2024. Alors qu'à la suite des coupes budgétaires voulues par le gouvernement, les personnels de direction ont appris, lundi 29 avril dans la soirée, qu'elles et ils allaient devoir suspendre pendant au moins une quinzaine de jours, le paiement des HSE et de nouvelles IMP, le ministère annonce le lendemain que les heures supplémentaires seraient finalement bien financées jusqu'à la fin de l'année. Ainsi, une fois encore, les règles du jeu changent en cours de route, sans dialogue social, au mépris des élèves et des personnels. Cet épisode désolant pour la crédibilité de la parole publique et la confiance des personnels laissera des traces. Cette décision, en cours d'année scolaire et transmise sans concertation, est un signal désastreux envoyé aux agents de l'Education Nationale. De telles mesures ne peuvent qu'augmenter la défiance des personnels de direction et plus largement de tous les agents vis à vis de leur administration.

Revenons maintenant à ce qui préoccupe actuellement notre syndicat comme l'ensemble des organisations syndicales représentées ici : la mise en place des groupes de besoins au collège. Par les valeurs qu'elle porte, la CFDT Education Formation Recherches publiques, s'est dite, dès le départ, profondément opposée au principe des groupes de niveau tels que le Ministre de l'Education Gabriel Attal, devenu Premier Ministre, les entend. Dès lors, de multiples moyens d'action syndicale ont été déployés et continueront à l'être à tous les niveaux : manifestation parisienne du samedi 4 mai dernier, manifestations nationales aux côtés des autres organisations syndicales et de la FCPE le samedi 25 mai...

Pour autant, le recours juridique est aussi un moyen d'action. En effet, le code de l'éducation, dans sa partie réglementaire (art. R421-2), écrit que les collèges « *disposent, en matière pédagogique et éducative, d'une autonomie qui porte sur l'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves [...]* » De plus, si ce même code prescrit l'usage de « *pratiques pédagogiques différenciées qui visent à permettre à tous les élèves de progresser dans leurs apprentissages* » (article D332-5), le dernier alinéa du même article affirme clairement que « *la mise en œuvre des modalités de différenciation relève de l'autonomie des établissements.* ». Or, non seulement l'arrêté du 15 mars mettant en œuvre le prétendu « choc des savoirs » impose à tous les collèges la

répartition des élèves en groupes, dont au moins un de niveau plus faible, mais il force leur application à la totalité des horaires de français et mathématiques, sauf périodes de regroupement accordées uniquement par dérogation. L'arrêté supprime donc clairement l'autonomie des établissements en la matière. Pour rappel, les articles mentionnés ci-dessus du code de l'éducation ont valeur de décrets, voire de décrets en conseil d'Etat. Or, dans la hiérarchie des normes, un décret est juridiquement supérieur à un arrêté ; le second ne peut contredire le premier sans être frappé d'illégalité. La CFDT Education Formation Recherches publiques a donc déposé, le 18 avril 2024, une requête sommaire au Conseil d'Etat, demandant l'annulation de l'arrêté du 15 mars 2024, et notamment de son article 4 portant sur les groupes. Cette première requête sera complétée d'un mémoire complémentaire détaillant l'ensemble des moyens d'annulation que nous proposons. Pour en terminer sur le sujet, la CFDT Education Formation Recherches publiques rappelle que les groupes, organisés sur tout l'horaire de français et de mathématiques, et sur toute la scolarité au collège, sont dans les faits des groupes de niveaux, destinés à séparer les élèves de manière durable. Les études et l'expérience montrent que l'efficacité pour réduire les difficultés des élèves disparaît et s'inverse, lorsque ce type de répartition est appliqué. En fait, nous avons plutôt là un instrument de maintien des inégalités scolaires, voire de ségrégation sociale. Enfin, cette nouvelle organisation ne manquera pas d'entraîner des conséquences délétères sur les emplois du temps de tous les collègues, empêchant les enseignants de français et mathématiques d'être professeurs principaux et cela alourdira encore la tâche des personnels de direction.

Concernant la mise en place des stages en entreprises sur la dernière quinzaine de juin pour les lycéens de seconde générale et technologique, le Sgen-CFDT Paris s'inquiète des difficultés que rencontrent élèves et familles, personnels et établissements. Une majorité de lycéens n'ont à ce jour pas trouvé de stage. Les professeurs principaux de seconde et les personnels administratifs assument une charge de travail démultipliée, et quid des élèves qui finalement seront sans solution ? Ils seront nombreux dans ce cas ... La pensée magique et la conviction que l'intendance suivra trouvent ici leurs limites. Pour notre syndicat, toute période de stage doit s'accompagner d'un suivi pédagogique, voire d'une évaluation, pour être profitable aux élèves. Deux visites devraient s'effectuer, l'une, en début de stage, pour fixer des objectifs et impliquer au mieux les maîtres de stage et l'autre, en fin de période, pour établir un bilan et faire conscientiser aux jeunes les acquis de l'expérience. Sachant que les enseignants de lycée sont pour la plupart mobilisés sur les épreuves du baccalauréat, cela nous semble totalement impossible à mettre en œuvre et nous laisse dubitatifs quant à l'efficacité du dispositif. Nous pensons aussi aux élèves de la voie professionnelle ainsi mis en concurrence dans la recherche de PFMP, en particulier dans le secteur tertiaire, alors que cette période de formation en entreprise est obligatoire à la validation de leur diplôme. Ces étudiants, issus de catégories sociales le plus souvent défavorisées, auront moins l'opportunité d'activer leur réseau familial pour obtenir un stage intéressant.

Parmi les sujets sur lesquels nous serons très vigilants, la CFDT Education Formation Recherche publiques continue à demander le report de la réforme de la formation initiale et invite l'ensemble des collègues dans les universités et les INSPE à ne pas contribuer à l'opérationnalisation de ce projet, en l'absence de tout texte réglementaire. Nous condamnons les pressions qui s'exercent actuellement sur les collègues pour mettre en œuvre à la rentrée 2024 cette réforme de la formation initiale des enseignants et des CPE. Nous nous inquiétons en particulier pour les futurs étudiants lauréats en M1 qui doivent absolument bénéficier du statut de fonctionnaires stagiaires salariés. Pour nous, il s'agit d'une condition indispensable pour lutter contre le manque d'attractivité croissant de nos métiers, confirmé notamment par le fort déficit de candidats et d'admissibles au CRPE, en particulier dans les académies franciliennes.

Concernant les sujets à l'ordre du jour, les budgets opérationnels reflètent la baisse du nombre d'enseignants ayant bénéficié de formations continues en 2023. Nous savons que l'appropriation des nouvelles modalités d'inscriptions en stage, liées à la mise en place de l'EAFC, en a été la cause principale. Pour autant, les conditions dans lesquelles les personnels vont pouvoir se former continuent de nous préoccuper. Il y a fort à craindre qu'avec le positionnement des stages hors temps scolaire, les agents et en particulier les femmes, renoncent à se former. Cela est d'autant plus dommageable que le catalogue proposé est riche, diversifié et cohérent par rapport aux évolutions de notre système éducatif. De plus, le Sgen-CFDT Paris tient à saluer le travail effectué par l'équipe de l'EAFC pour promouvoir et faciliter l'accès aux formations proposées.

Enfin, comment ne pas s'alarmer des résultats récents des élections au Parlement européen ? Les scores cumulés, très élevés en faveur des listes d'extrême droite, confirment nos inquiétudes et nous obligent à réaffirmer que la CFDT Education Formation et Recherche publiques condamne les idées de rejet, d'exclusion, de stigmatisation que portent ces partis. Nous faisons face à un ennemi stratège qui s'exprime de manière à banaliser ses idées et à brouiller les pistes. Finies, par exemple, les propositions radicales de sorties de l'Europe qui réfrénaient certains électeurs et électrices. Le Rassemblement National s'oppose à des projets européens comme le pacte vert, le fonds social pour le climat, le salaire minimum en Europe, le devoir de vigilance des entreprises sur les droits de l'homme et sur l'environnement, autant de sujets qui concernent directement la vie des salariés. Nous, militants et militantes CFDT, nous pourrions, à l'avenir, être appelés à siéger dans des instances de gouvernance, comme les Conseils d'Ecole ou les Conseils d'Administration, aux côtés d'élus d'extrême droite. Dans ce cas, nous refuserons de nous adresser volontairement à ces représentants ou de répondre à leurs sollicitations et/ou invitations, afin de ne pas leur donner les moyens de se rendre respectables ou de risquer qu'un jour ils interviennent à une tribune en s'appuyant sur des échanges avec des membres de notre syndicat. Rappelons-nous toujours, que pour l'extrême

droite, les organisations syndicales représentent un contre-pouvoir hostile à sa vision politique autoritaire et exclusive de la société.

C'est aussi parce que cela heurte ses valeurs que la CFDT Education Formation Recherche publiques s'oppose si fermement à une vision passéiste de l'école s'adressant à une opinion publique supposée nostalgique de l'ordre, de l'autorité et de l'élitisme scolaire. Le battage médiatique sur les résultats PISA utilisés comme refrain alarmiste en est la parfaite illustration. Faire croire que l'école est en déclin, alors qu'elle accueille une classe d'âge plus large qu'avant, qu'elle tente aussi d'inclure les élèves en situation de handicap, qu'elle fait face à des sujets sociétaux difficiles et que ses personnels sont malmenés, c'est jouer avec le feu pour des raisons électoralistes que nous désapprouvons. En annonçant de façon totalement précipitée et dangereuse la dissolution de l'Assemblée nationale, le Président de la République transforme le scrutin européen en rendez-vous hexagonal. La CFDT le déplore. Comme elle l'a toujours fait, elle mobilisera toutes ses forces pour que l'extrême droite n'accède pas au pouvoir. Nous appelons donc à manifester ce week-end aux côtés des autres organisations syndicales pour s'opposer à l'extrême droite.

Le Sgen-CFDT Paris vous remercie pour votre écoute et pour l'intérêt porté à ses interrogations et revendications.